



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2016-711

08/09/2016

Date de mise en application : 07/09/2016

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 08/09/2016

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : DDI et DDI adjoints. Appel à candidatures pour les postes de directeurs et directeurs adjoints de directions départementales interministérielles : DD(CS)PP adjoints des Vosges, de l'Oise, de la Haute-Saône, du Var, DDPP de l'Aisne, DDT adjoint de la Sarthe et DDTM des Côtes d'Armor.

Au Journal Officiel paraissent périodiquement les appels à candidatures pour les postes de directeurs et directeurs adjoints (DDI et DDI adjoints). Afin de consolider la connaissance de cette information, il a été décidé que BO AGR1 en soit un relais complémentaire.

Sont parus cette semaine :

En DD(CS) PP :

- Le poste de directeur départemental adjoint des Vosges (88) - *Journal Officiel du 07 septembre 2016 (texte n° 52) ;*
- Le poste de directeur départemental adjoint de l'Oise (60) - *Journal Officiel du 07 septembre 2016 (texte n° 53) ;*
- Le poste de directeur départemental adjoint de la Haute Saône (70) - *Journal Officiel du 08 septembre 2016 (texte n° 45) ;*
- Le poste de directeur départemental adjoint du Var (83) - *Journal Officiel du 08 septembre 2016 (texte n° 46) ;*
- Le poste de directeur départemental de l'Aisne (02) - *Journal Officiel du 08 septembre 2016 (texte n° 47) ;*

En DDT(M) :

- Le poste de directeur départemental adjoint de la Sarthe (72) - *Journal Officiel du 08 septembre 2016 (texte n° 48) ;*
- Le poste de directeur départemental des Côtes d'Armor (22) - *Journal Officiel du 08 septembre 2016 (texte n° 49).*

Modalités de candidature :

Pour connaître le délai et l'échéance de dépôt des candidatures, le descriptif du poste, la forme et le contenu du dossier de candidature ainsi que les différents contacts à prendre, se reporter au texte du Journal Officiel concerné cité ci-dessus.

**Le délégué à la mobilité et aux
carrières**

Michel MAGIMEL